

## **COMPTE-RENDU DE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 MARS 2010**

### **COMPTE ADMINISTRATIF**

Le résultat de l'exercice fait apparaître en fonctionnement une dépense de 1 428 389,82 € et une recette de 1 641 519,90 € soit un excédent de 213 389,08 €. Le déficit d'investissement est de son côté de 131 988,63 € (533 613,92 € en dépenses et 401 625,29 € en recettes).

Pour disposer de la clôture de l'exercice comptable, il convient de tenir compte des reports de l'année précédente soit un excédent de 125 217,28 € en fonctionnement et un déficit de 170 991,32 € en investissement.

Le résultat de clôture de l'exercice 2009 se monte ainsi à 338 347,36 € pour le fonctionnement et un déficit de 302 979,95 € en dépenses d'investissement, soit un excédent final de 35 367,41 € affecté au fonctionnement.

### **TAUX D'IMPOSITION 2010**

Le conseil décide de reconduire les taux 2009, à savoir :

Taxe d'habitation : 16,51

Taxe sur le Foncier bâti : 20,32

Taxe sur le Foncier non bâti : 63,62

### **BUDGET 2010**

Monsieur LAVIELLE, après avoir commenté les différents investissements prévus, présente le projet de budget basé pour le fonctionnement sur un montant global de 1 669 729,83 €.

Et pour l'investissement sur un total de 1 529 418,03 €.

### **AUTORISATION D'EMPRUNT**

Monsieur LAVIELLE présente les différentes propositions reçues.

Après débat, le conseil donne mandat au maire pour souscrire un emprunt de 300 000 €uros pour financer les travaux du Parc Barbusse, dans l'attente du versement des subventions.

### **RESTAURANT SCOLAIRE**

Monsieur Pascal LEBLANC explique le nouveau système de vente des tickets cantine, désormais basé sur une réservation préalable et sur trois tarifs : 1,85 €, 2,40 € et 2,90 € selon la situation familiale.

### **LOYERS COMMUNAUX**

Compte-tenu de l'indice d'évolution des loyers, le conseil décide de ne pas augmenter cette année les loyers des logements communaux

## **REPAS DES ANCIENS**

Le conseil fixe les tarifs applicables aux repas payants du repas des anciens.

## **SUBVENTIONS**

Le conseil vote :

- une subvention de 150 € au Foyer socio-éducatif du Collège Charles De Gaulle pour l'organisation d'un voyage à l'étranger
- sur proposition de Jean-Claude Debail, adjoint aux sports, une subvention exceptionnelle de 250 € à la Savate pour l'organisation d'une manifestation sportive